

FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL

Commission Régionale d'Arbitrage

CRA - 2022 - PV N°7, du vendredi 29 juillet 2022

Présents:

ABDALLAH Mohamadi - MADI Hadhurami - BROSSIER Hervé - AHAMADA Ibrahima - MADI Issmaila Ahamed - BAMCOLO Nassouiffdine - BACAR Chamssane - M'PELEKE Wilidane - ALI Aboubacar - ALI Fatihou - BACO Djouhayriati -

Absents excusés:

AHMADA Mohamed Tostao - SAID Mouigni -- CHAMSSIDINE Moussoulouhou -- BOINA Abidi Zouhaïri - ASSANI Faïssoili

Absents non excusés:

ABDOU Fouad - ABEINE Karim Ben

L'ordre du jour :

- L'APPROBATION DU PV n°6 du 08 juillet 2022
- LES AFFAIRES AVEC LITIGES
- FORMATIONS
- DIVERS

I/ L'APPROBATION DU PV N°6

1/ L'APPROBATION DU PV. N°6 DU 08 JUILLET 2022 :

M. MADI Hadhurami, Président du jour, demande s'il y a des remarques liées à ce procès-verbal.

Le procès-verbal numéro 6 du 8 juillet 2022 est adopté à l'unanimité des présents.

II / LES AFFAIRES AVEC LITIGES

1 / AFFAIRE : FC Kani Bé # UCS Sada - R2, du Samedi 02 juillet 2022

La rencontre est bien terminée sur la victoire de l'équipe visiteuse d'UCS Sada par deux buts à un. Les dirigeants de FC Kani Bé frustrés, ne voulaient pas indemniser les arbitres. Finalement, seuls les arbitres assistants ont eu leurs indemnisations sur le terrain.

Monsieur HALIM Said Hassane, l'arbitre central de ce match n'a pas reçu ses dûs ce jour.

Un dirigeant de FC Kani Bé avait déposé (les Quarante cinq euros) à l'accueil de la Ligue.

Ce jour, M. HALIM Said Hassane a répondu à sa convocation pour récupérer ses frais d'arbitrage de ce match. L'arbitre a bien signé pour reconnaitre d'avoir reçu ses indemnisations.

* La CRA rappelle aux arbitres que tous les clubs sont au courant qu'ils doivent payer les indemnités d'arbitrage avant le coup d'envoi. Donc, les arbitres doivent réclamer leurs frais d'arbitrage avant que le match débute.



2/ L'affaire : AS Jumeaux # AS Bandraboua, 6° journée - R1 du Samedi 09 juillet 2022

Le capitaine d'AS Bandraboua a posé une Réserve Technique contre les arbitres. Cette réserve est bien confirmée le 11 juillet 2022.

<u>Motif</u>: « Le capitaine conteste le motif de la faute de son coéquipier (Dossard N°7). L'arbitre central a donné une exclusion pour **Acte de Brutalité**. Le capitaine dit qu'il s'agit juste d'un comportement anti-sportif ou faute grossière. »

L'arbitre assistant concerné par l'action (M. KAMILI Shneider) est présent à cette commission. L'arbitre central est hors territoire, donc absent.

Aussi, le capitaine de l'équipe d'AS Bandraboua est présent pour défendre sa demande.

- Vue la feuille de match
- Vue la confirmation de réserve de l'AS Bandraboua
- Après avoir entendus le capitaine et l'arbitre assistant présents

La CRA décide :

Cette réserve est formulée de manière valable mais non fondée. Il s'agit ici d'un fait de jeu sur l'appréciation et l'interprétation de l'arbitre en vue de protéger les acteurs du jeu.

La CRA transmet le dossier à la Commission Régionale de Discipline pour se prononcer la sanction du joueur fautif de l'**Acte de Brutalité** = ABDOU RAMA Mouhaiminou - Licence N° 2 546 608 618.

3 / L'affaire : AS Kahani # ASCEE Nyambadao, 4° journée - R4 C, du dimanche 19 juin 2022

Le capitaine d'ASCEE Nyambadao a posé une Réserve Technique contre les arbitres. Cette réserve est bien confirmée le 20 juin 2022.

<u>Motif:</u> « L'arbitre central a sifflé des fautes contre l'équipe visiteuse d'ASCEE Nyambadao alors qu'il y avait pas de fautes. »

- Vue la feuille de match
- Vue la confirmation de réserve de l'ASCEE Nyambadao
- Après avoir entendus les arbitres et un dirigeant de l'équipe d'AS Kahani présents

La CRA décide :

Comme la réserve est posée à la fin du match (sur le banc), cette réserve n'est pas valable. De plus les motivations de cette réserve concernent des faits de jeu. Il s'agit donc des appréciations de l'arbitre central qui veille aux règles du jeu.

4 / L'affaire : USC Labattoir # Entente Wana Simba / TCO Mamoudzou, U18 - R2, du 24 juillet 2022

Le match n'est pas joué parce que l'équipe adverse ne s'est pas présenté au terrain. Les arbitres ont pris la décision après 13h20 car le coup d'envoi était prévu à 13h.

Les arbitres (MOHAMED Marthadi et SAID MOIRAB Fahadi) ont facturé vingt cinq euros chacun. Cependant, comme il n'y a pas de match en raison de l'absence de l'équipe visiteur, les arbitres devraient demander seulement l'indemnisation de leurs frais de déplacement (entre 13 et 15 euros par arbitre et non les 25 euros). L'arbitre assistant 2 (DHOULANRIFI Naiz Ben) était absent au match.

L'arbitre central (SAID MOIRAB Fahadi) est présent à cette commission. Il reconnait les faits et il a remboursé le dirigeant d'USC Labattoir (M. ALI Mohamed) présent.

- Vu le rapport de l'arbitre assistant 1
- Vu la copie de la facture des 2 arbitres
- Après avoir entendu l'arbitre central et le dirigeant

La CRA décide :

La CRA prend note que l'arbitre central a remboursé (pour lui et son collègue « Marthadi ») le dirigeant d'USC Labattoir.

La CRA décide de suspendre les arbitres (MOHAMED Marthadi et SAID MOIRAB Fahadi) pour une durée de trois semaines, jusqu'à fin du mois d'Août courant.



5 / L'affaire : ASO de Chiconi # VCO Vahibé, R3 Sud - 7° journée, du 16 juillet 2022

Le capitaine d'ASO de Chiconi a formulé une Réserve Technique contre les arbitres. Cette réserve est bien confirmée, le 18 juillet 2022.

<u>Motif</u>: «Le capitaine d'ASO de Chiconi reproche plusieurs faits de jeu aux arbitres ; notamment un remplacement d'un joueur non règlementaire ; ou encore l'arbitre a arrêté le match sans consulté ses collègues. »

Les capitaines et les dirigeants des deux équipes étaient présents. L'arbitre central est hors territoire, seul l'arbitre assistant 2 était présent.

- Vue la feuille de match et l'annexe
- Vue la lettre de la confirmation de réserve de l'équipe d'ASO de Chiconi
- Vue la lettre de réclamation de l'équipe de VCO vahibé
- Après avoir entendu les personnes présents

La CRA décide :

La réserve est irrecevable car elle a été posé à la fin du match sur le banc de touche.

La CRA sanctionne les trois arbitres de cette rencontre jusqu'à leur comparution à la CRA à la fois : (INSA Minihadji ; SALIME Abdoulatufou et TADJIDINE Djae).

6 / L'affaire : Ouvoimoja FC # AS Papillon d'honneur, R4 C du 24 juillet 2022

La rencontre se déroulait normalement et se terminait par deux buts partout.

Lors du report des faits du match sur la feuille, Le capitaine de Ouvoimoja FC (M. ABDOU HALIDI Naif) a demandé aux arbitres de ne pas noter les avertissements de ses coéquipiers. L'arbitre assistant 1 (M'PELEKE Willidane) lui a répondu, je cite, « Nous n'avons pas le droit de ce genre de chose ».

Le capitaine dit que la fois dernière à Nyambadao, l'arbitre a accepté cette même demande.

L'arbitre du match ASCEE Nyambadao # Ouvoimoja FC du 04 juin 2022 était convoqué et il nous dit qu'il n'a jamais fait ce genre de manoeuvre.

D'autres part, le capitaine du Ouvoimoja FC avait tenu des propos blessants aux arbitres sur le terrain de Kahani lors du match 24 juillet 2022.

Ce jour, le capitaine du Ouvoimoja FC regrette son comportement et il s'excuse auprès des arbitres notamment à M'PELEKE Wilidane. De plus, il s'excuse auprès de la CRA de s'être emporter ce jour.

La CRA prend note et accepte ses excuses.

<u>NB :</u> Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la date de 1ère publication ou notification officielle de la décision contestée, dans le respect de l'article 78 du RI 2022.



III / LES FORMATIONS

1 / Les formations initiales sectorielles :

* CHOUNGUI (Commune de Kani-Kéli) :

La CRA a répondu à la demande du club de Choungui FC. Cette formation va débuter le Dimanche 07 août 2022 à la Bibliothèque de Choungui La Montagne.

La formation sera assurée par M. ASSANI Faïssoili.

* KANGANI (Commune de Koungou) :

La CRA a répondu à la demande des clubs de la commune KOUNGOU et de la commune de BANDRABOUA. Cette formation va débuter le Samedi 06 août 2022 à l'école élémentaire de Kangani. La formation sera assurée par M. BAMCOLO Nassouiffdine.

2 / La formation de JAF et Espoir :

PLANNING DE FORMATIONS 2022

PREAMBULE

Dans le cadre du projet de développement pluriannuel de l'arbitrage mahorais, le présent planning n'est qu'un premier jet de ce qui doit se passer les 4 prochaines années sportives.

En effet, l'organisation de l'arbitrage est une obligation imminente pour pouvoir reconstituer les différents corps qui sont :

- ELITE
- Pôle ESPOIR
- JEUNE ARBITRE ET FEMININE (J.A.F.)

1- L'Elite

L'arbitrage mahorais est en souffrance surtout dans le dernier carré des compétitions. A chaque fois que les compétitions s'approchent de la fin quelque soit la catégorie, la CRA a du mal à désigner des arbitres compétents pour officier ces rencontres si importantes pour notre ligue.

La catégorie d'élite est la VITRINE de notre arbitrage donc de notre Ligue (la CRA). Il est donc URGENT que ce corps soit constitué de façon pérenne pour une saison entière et renouvelable à la fin de celle-ci. D'où l'intérêt incontournable de constituer celle-ci d'arbitres ayant les qualités requises et de manière définitive pour la saison.

2- Le pôle ESPOIR

Il s'agit d'une catégorie intermédiaire dont les arbitres qui s'y trouvent peuvent (et doivent) remplacer les arbitres Elite.



En effet, ces arbitres (hommes ou femmes) doivent être en mesure de se performer de manière correcte et durant la saison. Ils seront amenés à officier les rencontres de R2 et R3-R4 pour se préparer efficacement à leur intégration à l'Elite.

2- Le Jeune Arbitre et Féminine (J.A.F.)

Cette catégorie d'arbitres est le réservoir incontournable des deux autres catégories. Les arbitres y figurant doivent avoir au plus 21 ans rallongé à 23 ans au vu du contexte arbitral actuel. Ce corps sera soumis aux examens préalables pour y être inscrits et suivis pour être préparés à rejoindre le Pôle ESPOIR et bien sûr à terme devenir arbitre Elite. Tout ce cheminement doit être encadré de manière pérenne et efficace. Mais vu le retard pris, nous allons nous contenter du peu afin qu'on puisse répondre à quelques objectifs.

Ensuite, des journées de travail mensuel vont être mises en place jusqu'en décembre 2022 où un test d'admission à la catégorie Pôle ESPOIR qui sera en fonctionnement dès le mois de janvier 2023 et ceci jusqu'en décembre 2023. Un test de connaissances théorique complétera les observations effectuées durant la saison 2022. Les résultats finaux définiront la liste des arbitres ESPOIR pour la saison 2023 qui seront amenés à remplacer les arbitres ELITE. Cette organisation, une fois mise en place et si elle réussit, conduira inévitablement à une hausse de niveau et cela nous permettra de présenter chaque saison des candidats arbitres fédéraux voire même candidats Jeunes Arbitres de la Fédération (J.A.F.).

Composition de la Sous-Commission de formation :

- MADI Issmaila Ahamed (Responsable) - ALI Fatihou - MPELEKE Wilidane - MADI Hadhurami - BAMCOLO Nassouiffoudine - BACAR Chamssane

NB : Tous les formateurs seront sollicités lors des journées de formation.

PLANNING DE FORMATIONS

Date et période	Action	Public	Lieu	Contenu
07/08/2022	Rassemblement des arbitres	Jeunes de moins de 23 ans et ESPOIR (moins de 30 ans R1, R2, R3)	Lieu à déterminer	Directives de la saison
14/08/2022	Journée 1 JAF - Espoir	Tous les arbitres de moins de 30 ans répertoriés	Ligue de football à Cavani	Révision Lois 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 Sujet : C'est quoi l'arbitrage ? L'arbitre (Rôle et missions)
25/09/2022	Journée 2 JAF - Espoir	Tous les arbitres de moins de 30 ans répertoriés	Ligue de football à Cavani	Révision Lois 13, 14, 15, 16, 17 Sujet : Préparation de la rencontre
23/10/2022	Journée 3 JAF - Espoir	Tous les arbitres de moins de 30 ans répertoriés	Ligue de football à Cavani	Lois 3, 11, 12 Sujet : Collaboration A/AA
13/11/2022	Journée EXAMENS de PASSAGE et de MAINTIEN	Les arbitres de toutes les catégories sauf les Stagiaires	Ligue Mahoraise de Football (CROS éventuellement)	Deux tests théoriques : - 8h30-9h30 : Test des R1-R2 pour maintien et accession en R1 - 9h45-10h45 : Test des R4 et R3 pour accession en R3 et R2
20/11/2022	Journée 4 JAF - Espoir	Tous les arbitres de moins de 30 ans répertoriés	Ligue de football à Cavani	Reprise des Lois 5, 6 et 12 Sujet : Gestion de la rencontre
11/12/2022	Journée 5 JAF – Espoir	Les autres arbitres de moins de 30 ans répertoriés	Ligue de football à Cavani	Test final pour être retenu JAF et ESPOIR

15/01/2023	Journée 6 JAF – Espoir	Les autres arbitres de moins de 30 ans répertoriés	Lieu à déterminer par les stagiaires assidus.	Journée festive autour d'un voulé : Futsal ou Beach-foot - Bilan des formations JAF-ESPOIR - Organisation de la formation JAF - Echanges (Travaux en ateliers) - Objectifs de la saison 2023
22/01/2023	AG annuelle des arbitres	Tous les arbitres du département	Lieu à déterminer	Bilan de la saison : Echanges autour de la pratique – Objectifs de la saison 2023 en formations

La séance est levée à 16h06 minutes

Le Président de CRA AHMADA Mohamed Tostao. Le Secrétaire Général ABDALLAH Mohamadi